

RÉVISION À UNE DEMANDE D'OFFRE À COMMANDES 1000158271

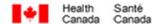
Prestation de services de modélisation de la dispersion atmosphérique et de la qualité de l'air en vue d'obtenir des données pour les évaluations des risques pour la santé humaine

Les modifications suivantes apportées au document de la DOC prennent effet immédiatement. La présente modification fera partie intégrale des documents contractuels.

SOUS SECTION

PARTIE I ÉNONCÉ DE TRAVAIL

- **2.7 SUPPRIMER** Change Management Procedures
 - **REMPLACER PAR Procédure de gestion des changements**
- **2.9 SUPPRIMER -** Promulgation of the Standing Offer Agreement
 - **REMPLACER PAR -** Mise en application de la convention d'offre à commandes
- 3.4 SUPPRIMER Periodic Reports
 - **REMPLACER PAR Rapports Périodiques**
- **3.11 SUPPRIMER Insurance Requirements**
 - **REMPLACER PAR -** Exigences en matière d'assurance
- 3.12 SUPPRIMER Travel and Living
 - **REMPLACER PAR -** Frais de déplacement et de subsistance
- 4.0 SUPPRIMER Project Schedule
 - **REMPLACER PAR -** Calendrier du projet
- **4.1 SUPPRIMER** Expected Start and Completion Dates
 - REMPLACER PAR Dates prévues du début et de l'achèvement du projet
- **4.2 SUPPRIMER** Schedule and Estimated Level of Effort (Work Breakdown Structure)
 - REMPLACER PAR Calendrier et niveau d'effort estimatif (structure de la répartition du travail)



- 5.0 **SUPPRIMER -** Required Resources or Types of Roles to be Performed
 - REMPLACER PAR Ressources exigées ou types de rôles à remplir
- **6.0 SUPPRIMER** Applicable Documents and Glossary
 - **REMPLACER PAR -** Documents applicables et glossaire
- **6.1 SUPPRIMER -** Applicable Documents
 - **REMPLACER PAR Documents applicables**
- **SUPPRIMER -** Relevant Terms, Acronyms and Glossaries
 - **REMPLACER PAR -** Termes pertinents, acronymes et glossaires

SOUS « PART II »

- **SUPPRIMER PART II PROPOSAL REQUIREMENTS**
- **REMPLACER PAR PARTIE II EXIGENCES DE LA PROPOSITION**
- 7.0 SUPPRIMER Administrative Instructions Standard Instructions, Clauses and Conditions
 - **REMPLACER PAR -** Instructions administratives, Instructions, clauses et conditions
- 7.1.1 SUPPRIMER Components, Language and Number of Copies
 - **REMPLACER PAR Composantes, langue et nombre de copies**
- **8.3.3 SUPPRIMER -** Répartir les travaux par tâche, en montrant les étapes, la date prévue du début et de l'achèvement, ainsi que le niveau d'effort estimé (c.-à-d. le nombre de jours-personne) qu'il faudra pour terminer la tâche. Le plan de travail peut inclure une matrice ou un schéma chronologique. Un calendrier de projet structuré en semaines, qui montre les jalons et les réalisations, devrait être inclus.
 - **REMPLACER PAR -** Les activités précises, les produits à livrer et les étapes clés connexes seront fondés sur la portée des travaux indiquée dans le présent Énoncé des travaux et seront présentés en détail dans chaque demande de services subséquente à la Convention d'offre à commandes. Un plan de travail et calendrier des activités devront être soumis lors de chaque commande subséquente.

SOUS « PART III »

SUPPRIMER - PART III PROPOSAL SELECTION

REMPLACER PAR - PARTIE III PROCESSUS DE SÉLECTION DES SOUMISSIONS



12.0 Exigences obligatoires

SUPPRIMER

03

Le Soumissionnaire doit fournir un minimum de cinq (5) projets menés à bien au cours des cinq (5) années précédant la présente DOC et démontrer qu'il a utilisé les versions du CALPUFF/CALMET approuvées par l'EPA américaine et des applications afférentes. Trois (3) de ces cinq (5) projets doivent avoir été réalisés sur le territoire canadien.

REMPLACER PAR

03

Le Soumissionnaire doit fournir un minimum de cinq (5) projets menés à bien au cours des cinq (5) années précédant la présente DOC et démontrer qu'il a utilisé les versions du CALPUFF/CALMET approuvées par l'EPA américaine et des applications afférentes. Trois (3) de ces cinq (5) projets doivent avoir été réalisés sur le territoire canadien visant la prévision de TOUS les contaminants potentiellement préoccupants (et non seulement les polluants atmosphériques clés) qui sont produits par les installations / sources et ce, pour chacun des récepteurs du domaine à l'étude (plus de 10 000 récepteurs).



SUPPRIMER

Le Soumissionnaire doit fournir trois (3) résumés écrits de projets menés à bien dans lesquels est présentée en détail leur expérience en matière de « Prestation de services de modélisation de la dispersion atmosphérique et de la qualité de l'air en vue d'obtenir des données pour les évaluations des risques pour la santé humaine ». *La valeur totale minimale de l'ensemble des trois résumés de projets doit être de 200 000 \$ (taxes incluses), et au moins l'un des résumés de projet doit avoir une valeur d'au moins 50 000 \$ (taxes incluses).

Dans chaque résumé de projet, le Soumissionnaire doit indiquer les éléments suivants :

- 1. l'organisation cliente;
- 2. le nom, l'adresse (électronique ou municipale) et le numéro de téléphone du chargé de projet chez le client pour chaque projet que le Soumissionnaire cite en référence l'une de ces références doit être un client d'un gouvernement FPT;
- 2. une brève description de la portée et de l'intention du projet;
- 3. les dates et la durée du projet;
- 4. le nombre de ressources du Soumissionnaire participant au projet;
- 5. la réalisation du projet dans les délais et dans les limites du budget;
- 6. un plan détaillé du projet;
- un compte rendu détaillé des protocoles suivis pour obtenir des statistiques complètes (soit moyenne, écart-type et série de percentiles (au moins 10 percentiles différents) à partir des extrants du CALPUFF pour chaque récepteur;
- 8. un compte rendu détaillé des procédures éprouvées d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité (AQ/CQ) et de leur mise en œuvre fructueuse pour vérifier/corriger les intrants et les extrants de la modélisation du CALMET/CALPUFF, y compris des exemples précis de leur mise en œuvre réussie pour vérifier/corriger les statistiques complètes tirées des extrants du CALPUFF.

Remarque: Santé Canada se réserve le droit de communiquer avec l'une des personnes citées en référence ou toutes ces personnes à des fins de vérification. Santé Canada se réserve également le droit d'écarter un soumissionnaire si une référence fournie ou plus n'est pas disponible dans la semaine suivant l'évaluation de la soumission et si la vérification des références ne confirme pas l'expérience de travail et les renseignements fournis par le soumissionnaire. Les références ne devraient pas dater de plus de huit (8) ans en date de la présente DP.



REMPLACER PAR

04

Le Soumissionnaire doit fournir trois (3) résumés écrits de projets menés à bien dans lesquels est présentée en détail leur expérience en matière de « Prestation de services de modélisation de la dispersion atmosphérique et de la qualité de l'air en vue d'obtenir des données pour les évaluations des risques pour la santé humaine ». *La valeur totale minimale de l'ensemble des trois résumés de projets doit être de 200 000 \$ (taxes incluses), et au moins l'un des résumés de projet doit avoir une valeur d'au moins 50 000 \$ (taxes incluses).

Dans chaque résumé de projet, le Soumissionnaire doit indiquer les éléments suivants :

- 1. l'organisation cliente;
- 2. le nom, l'adresse (électronique ou municipale) et le numéro de téléphone du chargé de projet chez le client pour chaque projet que le Soumissionnaire cite en référence
- 3. une brève description de la portée et de l'intention du projet;
- 4. les dates et la durée du projet;
- 5. le nombre de ressources du Soumissionnaire participant au projet;
- 6. la réalisation du projet dans les délais et dans les limites du budget;
- 7. un plan détaillé du projet;
- 8. un compte rendu détaillé des protocoles suivis pour obtenir des statistiques complètes (soit moyenne, écart-type et série de percentiles (au moins 10 percentiles différents) à partir des extrants du CALPUFF pour l'étendue complète des contaminants potentiellement préoccupants (et non seulement les polluants atmosphériques clés) pour chaque récepteur;
- 9. un compte rendu détaillé des procédures éprouvées d'assurance de la qualité/de contrôle de la qualité (AQ/CQ) et de leur mise en œuvre fructueuse pour vérifier/corriger les intrants et les extrants de la modélisation du CALMET/CALPUFF, y compris des exemples précis de leur mise en œuvre réussie pour vérifier/corriger les statistiques complètes tirées des extrants du CALPUFF.

Remarque: Santé Canada se réserve le droit de communiquer avec l'une des personnes citées en référence ou toutes ces personnes à des fins de vérification. Santé Canada se réserve également le droit d'écarter un soumissionnaire si une référence fournie ou plus n'est pas disponible dans la semaine suivant l'évaluation de la soumission et si la vérification des références ne confirme pas l'expérience de travail et les renseignements fournis par le soumissionnaire. Les références ne devraient pas dater de plus de huit (8) ans en date de la présente DP.

E7 Nombre maximum de points

INSÉRER

Qualité de la proposition (voir la Légende 2) : Excellent – 5 points Bon – 4 points Satisfaisant – 3 points Minimal – 2 points Médiocre – 1 point Aucune réponse – 0 point



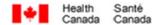
SOUS EXIGENCES COTEES

SUPPRIMER LÉGENDE 1 DANS SON INTÉGRALITÉ

REMPLACER PAR:

Légende 1

Excellent	La réponse du Soumissionnaire à ce critère traite en profondeur de tous les principaux éléments/facteurs au-delà de ce qui est exigé. Le Soumissionnaire réussit parfaitement à fournir une réponse claire, logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence doivent permettre une exécution très efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Bon	La réponse du Soumissionnaire à ce critère satisfait à l'exigence, mais il manque certains éléments clés. Le Soumissionnaire fournit convenablement une réponse claire, logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence doivent permettre une exécution efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Minimal	La réponse du Soumissionnaire à ce critère est inadéquate quant à certains aspects de ce facteur. Le Soumissionnaire fournit minimalement une réponse claire, logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence risquent de ne pas permettre une exécution efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Aucune réponse	Le Soumissionnaire ne traite pas de ce critère.



SUPRIMER LÉGENDE 2 SUPPRIMER DANS SON INTÉGRALITÉ

REMPLACER PAR:

Légende 2

Excellent	La réponse du Soumissionnaire à ce critère traite en profondeur de tous les principaux éléments au-delà de ce qui est exigé. Le Soumissionnaire réussit parfaitement à fournir une réponse logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence doivent permettre une exécution très efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Bon	La réponse du Soumissionnaire à ce critère satisfait à l'exigence, mais il manque certains principaux éléments ou facteurs clés. Le Soumissionnaire fournit convenablement une réponse logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence doivent permettre une exécution plus que simplement efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Satisfaisant	La réponse du Soumissionnaire à ce critère satisfait à l'exigence, mais il manque plusieurs principaux éléments. Le Soumissionnaire fournit de façon satisfaisante une réponse logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement, mais il manque plusieurs principaux éléments. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence doivent au minimum permettre une exécution suffisamment efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Minimal	La réponse du Soumissionnaire à ce critère est inadéquate quant à certains aspects de ce facteur. Le Soumissionnaire fournit minimalement une réponse logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement; la plupart des principaux éléments ne se retrouvent pas dans sa réponse. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence risquent de ne pas permettre une exécution efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Médiocre	La réponse du Soumissionnaire réussit très mal à satisfaire à ce critère. Le Soumissionnaire ne réussit pas à fournir une réponse claire, logique et détaillée qui traite de chaque principal élément clairement et complètement. Les connaissances, l'expérience ou l'approche qui sont mises en évidence sont insuffisantes au niveau de l'exécution efficace des tâches indiquées dans l'Énoncé des travaux.
Aucune réponse	Le soumissionnaire ne traite pas du critère.

SOUS ANNEXE « B »

Format de la proposition financière, TABLEAU « A », <u>COLONNE « C», TARIF(S) JOURNALIER(S)</u> (<u>\$CA)</u>

SUPPRIMER - For a two year period from date of award of the SOA

REMPLACER PAR - Pour une période de deux ans à partir de l'attribution du contrat



SUPPRIMER TABLEAU « A1 », et « A2 » dans son intégralité

REMPLACER PAR

TABLEAU "A1" PÉRIODE OPTIONNELLE 1 Du 1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017

COLONNE « A »		COLONNE « B »	COLONNE « C»
CATÉGORIE		RESSOURCE(S) PROPOSÉE(S)	TARIF(S) JOURNALIER(S) (\$CA)
1	Gestionnaire de projet		\$
2	Modélisateur en sciences atmosphériques		\$
3	Spécialiste(s) des inventaires d'émissions		\$
4	Météorologue(s)		\$
5	Technicien(s) de système d'information géographique (SIG)		\$

TABLEAU "A2" PÉRIODE OPTIONNELLE

Du 1er avril 2017 au 31 mars 2018

COLONNE « A »		COLONNE « B »	COLONNE « C»
CATÉGORIE		RESSOURCE(S) PROPOSÉE(S)	TARIF(S) JOURNALIER(S) (\$CA)
1	Gestionnaire de projet		\$
2	Modélisateur en sciences atmosphériques		\$
3	Spécialiste(s) des inventaires d'émissions		\$
4	Météorologue(s)		\$
5	Technicien(s) de système d'information géographique (SIG)		\$



SOUS

ANNEXE "C"

Échantillons convention d'offre à commandes

- **A5.0 SUPPRIMER -** Supplementary General Conditions **REMPLACER PAR -** Conditions générales supplémentaires
- **A5.1 SUPPRIMER 2005 (2014-06-26** are incorporated by reference into and form part of the bid solicitation with the modifications to the text below. If there is a conflict between the provisions of 2005 and this document, this document prevails.

REMPLACER PAR - 2005 (2014-06-26) Conditions générales - offres à commandes - biens ou services sont intégrés par renvoi et font partie intégrante de la demande de soumissions avec les modifications apportées au texte ci-dessous. S'il y a un conflit entre les dispositions de 2005 et ce document, ce document prévaut.



SOUS APPENDIX « B »

SUPPRIMER - APPENDIX « B » **REMPLACER PAR -** APPENDICE "B"

SUPPRIMER - OWNERSHIP OF INTELLECTUAL AND OTHER PROPERTY INCLUDING COPYRIGHT **REMPLACER PAR -** PROPRIÉTÉ DES INTELLECTUELS ET AUTRES BIENS Y COMPRIS LE DROIT D'AUTEUR

SUPPRIMER:

- GC10.4.1 Without restricting the scope of any licence to exercise the Intellectual Property Rights in the Background Information that Canada may otherwise hold, the Contractor hereby grants to Canada a non-exclusive, perpetual, irrevocable, world-wide, fully-paid and royalty-free license to exercise such of the Intellectual Property Rights in any Background Information incorporated into the Work or necessary for the performance of the Work as may be required in order for Canada to exercise its Intellectual Property Rights in the Foreground Information. The Contractor agrees to make any such Background Information (including, in the case of Software, source code) promptly available to Canada for any such purpose.
 - GC10.4.2 The Contractor acknowledges that Canada may wish to award contracts for any of the purposes contemplated in subsection GC10.4.1 and that such contract awards may follow a competitive process. The Contractor agrees that Canada's license in relation to the Intellectual Property Rights in the Background Information includes the right to disclose the Background Information to bidders for such contracts and to sublicense or otherwise authorize the use of that information by any contractor engaged by Canada solely for the purpose of carrying out such a contract. Canada shall require bidders and the contractor not to use or disclose any Background Information except as may be necessary to bid for or to carry out that contract.
 - GC10.4.3 Where the Intellectual Property Rights in any Background Information are owned by a Subcontractor at any tier, the Contractor shall either obtain a license from that Subcontractor that permits compliance with subsections GC10.4.1 and GC10.4.2 or arrange for the Subcontractor to convey directly to Canada the same rights by execution of the form provided for that purpose by the Minister, in which case the Contractor shall deliver that form to the Minister, duly completed and executed by the Subcontractor, no later than the time of disclosure to Canada of that Background Information.
 - GC10.4.4 Notwithstanding subsections GC10.4.1, the license set out therein shall not apply to any Software that is subject to detailed license conditions that are set out elsewhere in the Contract.

REMPLACER PAR:

CG10.4.1 Sans restreindre la portée de toute licence que le Canada pourrait autrement détenir lui permettant d'exercer des droits de propriété intellectuelle sur les renseignements de base, l'entrepreneur accorde par les présentes au Canada une licence non exclusive, perpétuelle, irrévocable, mondiale, entièrement payée et libre de redevances, qui autorise le Canada à exercer, parmi les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements de base intégrés dans les travaux ou nécessaires pour l'exécution



des travaux, ceux qui sont nécessaires pour que le Canada puisse exercer ses droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux. L'entrepreneur s'engage à mettre promptement à la disposition du Canada, pour l'une quelconque de ces fins, tout renseignement de base de cette nature (y compris, dans le cas de logiciels, le code source).

- CG10.4.2 L'entrepreneur reconnaît que le Canada peut vouloir attribuer des contrats pour l'une quelconque des fins prévues par le sous-paragraphe CG10.4.1 et que telles attributions pourraient résulter d'un processus compétitif. L'entrepreneur convient que la licence du Canada se rapportant aux droits de propriété intellectuelle sur les renseignements de base comprend le droit de divulguer les renseignements de base aux soumissionnaires intéressés par tels contrats et le droit d'autoriser, par sous-licence ou autrement, tout entrepreneur engagé par le Canada à utiliser ces renseignements, uniquement pour permettre l'exécution du contrat. Le Canada exigera du soumissionnaire ou de l'entrepreneur de n'utiliser ou ne divulguer aucun renseignement original, sauf dans la mesure nécessaire pour soumissionner ou exécuter le contrat.
- CG10.4.3 Lorsque les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements de base appartiennent à un sous-traitant de quelque échelon que ce soit, l'entrepreneur soit obtiendra de ce sous-traitant une licence permettant la conformité avec les sous-paragraphes CG10.4.1 et CG10.4.2, soit demandera au sous-traitant d'accorder directement au Canada les mêmes droits, en signant la formule fournie à cette fin par le Ministre, auquel cas l'entrepreneur remettra cette formule au Ministre, dûment remplie et signée par le sous-traitant, au plus tard à la date de la divulgation au Canada de ces renseignements de base.
- CG10.4.4 Nonobstant le sous-paragraphe 10.4.1, la licence mentionnée dans ces sousparagraphes ne s'appliquera pas à un logiciel faisant l'objet de conditions de licence détaillées qui sont énoncées ailleurs dans le contrat.

SOUS APPENDIX « C »

SUPRIMER - APPENDIX « C », SUPPLEMENTARY CONDITIONS

REMPLACER PAR - APPENDICE « C », CONDITIONS SUPPLÉMENTAIRES

6.2.2 SUPPRIMER - Santé Canada conclura une demande subséquente à toute offre à commandes jusqu'à un montant n'excédant pas 200 K\$

REMPLACER PAR - Santé Canada conclura une demande subséquente à toute offre à commandes jusqu'à un montant n'excédant pas 250 K\$.

C7.0 SUPRIMER - Periodic Reports

REMPLACER PAR - Rapports périodiques